

# OFFICIER – Fusilier commando parachutiste de l'air

Poste n° 2024-25G

**Unité d'affectation :**  
ESCADRON DE PROTECTION  
France métropolitaine

## DESCRIPTION DU POSTE

### UNITÉ

Les escadrons de protection (EP) sont chargés d'assurer la protection et la défense des sites de l'armée de l'air, en France et à l'étranger. Les commandos parachutistes de l'Air (CPA 10, 20 et 30) sont des unités d'intervention qui mettent en œuvre des capacités spécifiques au profit de l'armée de l'Air et de l'Espace et du commandement des opérations spéciales.

### POSTE

**Vous êtes chargé :**

- De seconder le commandant de l'EP dans toutes les missions de l'unité ;
- De suivre l'instruction militaire et professionnelle du personnel ;
- De maintenir les compétences du personnel ;
- De suivre l'administration générale et le fonctionnement au quotidien de l'unité ;
- De participer aux opérations extérieures en tant que chef de détachement protection.

Dans un second temps, une affectation en unité d'intervention est possible, sur sélection, en tant que :

- Commandant de compagnie/chef de détachement protection en France et en opération extérieure ;
- Chef de module de recherche et sauvetage au combat ;
- Contrôleur air avancé (guidage des aéronefs en phase de tir) ;
- Chef de groupe du CPA10 au profit du commandement des opérations spéciales.

### MODALITÉS DE CANDIDATURE

Dossier de candidature à retirer et à déposer **complet** dans l'un des 48 Bureaux Air des Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA/Bureaux Air).  
Liste des CIRFA sur [devenir-aviateur.fr](http://devenir-aviateur.fr)

### SÉLECTION

La sélection s'effectue sur **dossier**. Elle est suivie de **tests psychotechniques**, d'une **évaluation en anglais**, d'épreuves sportives, d'une visite médicale et d'une **enquête de sécurité**. Elle se termine par un **entretien de motivation**.

### CONTRAT

Premier **contrat de 18 mois** couvrant la période de formation militaire en qualité d'élève officier sous contrat (EOSC). Dès la fin de la formation d'EOSC, les candidats signent un engagement de 5 ans renouvelable plusieurs fois.

## PROFIL RECHERCHÉ

### CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Vous avez la nationalité française ;
- Vous avez **moins de 30 ans** à la date de signature du contrat ;
- Vous n'avez pas forcément d'expérience professionnelle.

### DIPLÔME – FORMATION

- Vous justifiez d'un **bac+3 ou équivalent**.

### COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES REQUISES

- Vous justifiez de connaissances en langue anglaise.

### QUALITÉS RECHERCHÉES

- Vous êtes sportif, stable émotionnellement et psychologiquement ;
- Vous avez des capacités de management d'organisation ;
- Vous avez le sens des relations humaines et de la cohésion, l'esprit d'équipe et le goût de l'effort.

**Être militaire**, c'est servir l'État, au sein des armées, en portant l'uniforme. Cela implique discipline, disponibilité et loyauté. Le sens de l'adaptation et le goût de l'effort sont des qualités indispensables.  
**Être officier**, c'est être en situation de responsabilité, en particulier auprès du personnel placé sous ses ordres. Cela suppose d'avoir le sens de l'humain et une certaine forme d'exigence vis-à-vis de soi-même.

### FORMATION

Formation militaire de 13 semaines à l'Escadron de Formation au Cursus Court (EFCC) de Salon-de-Provence. TOEIC anglais effectué au cours de la Formation Militaire Générale de l'Officier (préparation à la charge de l'intéressé).

### RÉMUNÉRATION MENSUELLE (SOLDE) \*

*Données non contractuelles.*

- Fourchette de solde brute du grade d'aspirant à capitaine ~ 2.000 € brut à 3.660 € brut ;
- Période de formation initiale ~ 1.600 € net ;
- Aspirant ~ 1.628 € net (à l'issue de la formation militaire initiale) ;
- Sous-lieutenant ~ 1.812 € net (à partir de 6 mois d'aspirant) ;
- Lieutenant ~ 2.199 à 2.762 € net (après 1 an de sous-lieutenant) ;
- Capitaine ~ 2.932 à 3.280 € net (après 4 ans de lieutenant).

*\* À titre indicatif, hors primes et indemnités ; solde pour un célibataire sans enfant logé sur base.  
L'accès à chaque grade est soumis à la parution d'un décret de nomination.*